

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 13+1

Séance du 21 novembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit

Procurat(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 046

OBJET : – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention de l'association La Traille. Cette association est domiciliée à Vertrieu mais certains de ses membres sont Balmolans. Ils viennent en aide à des familles réfugiées pour faciliter leur insertion et leurs démarches administratives en France.

Monsieur CREBESSEGUES propose d'attribuer la somme de 400 € à cette association.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association La Traille.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

